

Département Juridique-Courses
Service des Licences
Votre interlocutrice: Guilène THIMON
Tel : 01 49 10 21 27
gthimon@france-galop.com

PROPRIETAIRE

DOSSIER PERSONNE PHYSIQUE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre, dans ce courrier, l'ensemble des formulaires nécessaires à la constitution de votre dossier de demande d'agrément en qualité de propriétaire ainsi qu'à l'enregistrement de vos couleurs.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter ces documents et de nous les retourner accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives requises.

Avant de déposer votre demande, il est important de prendre connaissance des étapes préalables indispensables à l'instruction de votre dossier. L'accès au propriétariat implique en effet une procédure rigoureuse et plusieurs vérifications obligatoires.

1. Enquête du Ministère de l'Intérieur

Conformément à l'article 12 du décret n°97-456 du 5 mai 1997 et afin de garantir l'intégrité du secteur hippique, toute personne sollicitant un agrément en qualité de propriétaire doit faire l'objet d'une enquête de moralité.

Cette enquête est réalisée par le ministère de l'Intérieur, via la Direction Centrale de la Police Judiciaire – Service des Courses et Jeux. Votre dossier leur sera transmis pour avis.

Les résultats de cette enquête ainsi que les justificatifs de revenus fournis demeurent strictement confidentiels.

2. Vérification de vos capacités financières par France Galop

France Galop doit s'assurer que le futur propriétaire dispose des ressources nécessaires pour assumer les frais liés à l'entretien d'un cheval de course, notamment les frais de pension.

Les éléments financiers fournis seront examinés et votre dossier sera soumis à l'appréciation des Commissaires de France Galop, qui statueront sur l'octroi de l'agrément.

3. Coût de la demande

Le montant total à régler dépend du mode de dépôt choisi :

- ✓ Demande réalisée en ligne : frais réduits, sans supplément
- ✓ Demande réalisée en format papier : frais supplémentaires de traitement

Un tableau récapitulatif des coûts, présenté ci-après, vous permettra de comparer les différentes modalités de dépôt.

4. Délai de réponse

Une décision concernant votre demande d'agrément vous sera communiquée dans un délai maximal de trois mois à compter de la réception de votre dossier complet.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Formulaires à retourner complétés, datés et signés :

- Demande d'agrément en qualité de propriétaire**
- Proposition de couleurs**
- Informations réglementaires dans le cadre de votre demande d'agrément**
- Auto-certification de résidence fiscale**

Documents obligatoires à joindre à votre demande :

- Une copie de votre pièce d'identité : Carte nationale d'identité (recto-verso) ou Passeport ou Titre de séjour. Uniquement pièces en cours de validité.**
- Une copie de votre dernier avis d'impôt sur les revenus**
- Votre Relevé d'Identité Bancaire : Document officiel émis par la Banque**
- Un justificatif de domicile : Facture de téléphone ou électricité ou gaz, datée de moins de 3 mois. (Si votre adresse actuelle est différente de celle de l'avis d'impôt transmis)**
- Si concerné, un certificat d'assujetti TVA (UE) ou une copie de la dernière déclaration de T.V.A.**
- Un virement bancaire (*) d'un montant de:**

Mode de dépôt de la demande	Frais de dossier	Frais d'enregistrement des couleurs	Provision de compte	Frais supplémentaires liés au mode de demande	Montant total dû
Demande réalisée en ligne	190,80 €	98,40 €	1 300 €	0 € (gratuit)	1 589,20 €

➤ <https://agrements.france-galop.com>

Demande réalisée en format papier	190,80 €	98,40 €	1 300 €	98,40 €	1 687,60 €
-----------------------------------	----------	---------	---------	---------	------------

A retourner : par courriel en fichier PDF à gthimon@france-galop.com

par courrier à: FRANCE GALOP
Service des Licences
15 Boulevard de Douaumont
CS 64440
75819 PARIS CEDEX

(*) Nos références bancaires :
Société Générale, Paris Rive Gauche Entreprises
Tour Montparnasse 25ème étage
33 avenue du Maine
75755 PARIS CEDEX 15 (France)
IBAN: FR76 30003 03764 0005010001637
Swift : SOGEFRPP RIG

Documents facultatifs à joindre à votre demande :

- Demande de cartes d'accès aux hippodromes avec photo d'identité**
- Déclaration de contribution volontaire au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop.**

2) PROPOSITIONS DE COULEURS

Pour vous aider dans votre choix, reportez-vous à notre plaquette « Dispositifs de couleurs » ou connectez-vous sur notre site : « <http://www2.france-galop.com/couleurs/> »

NOM et Prénom (s) :

Je propose pour ma casaque les couleurs suivantes :

Combinaisons classées par ordre de préférence (précisez en toutes lettres les dispositifs et les couleurs choisis).



1)

Casaque :

Manches :

Toque :

2)

Casaque :

Manches :

Toque :

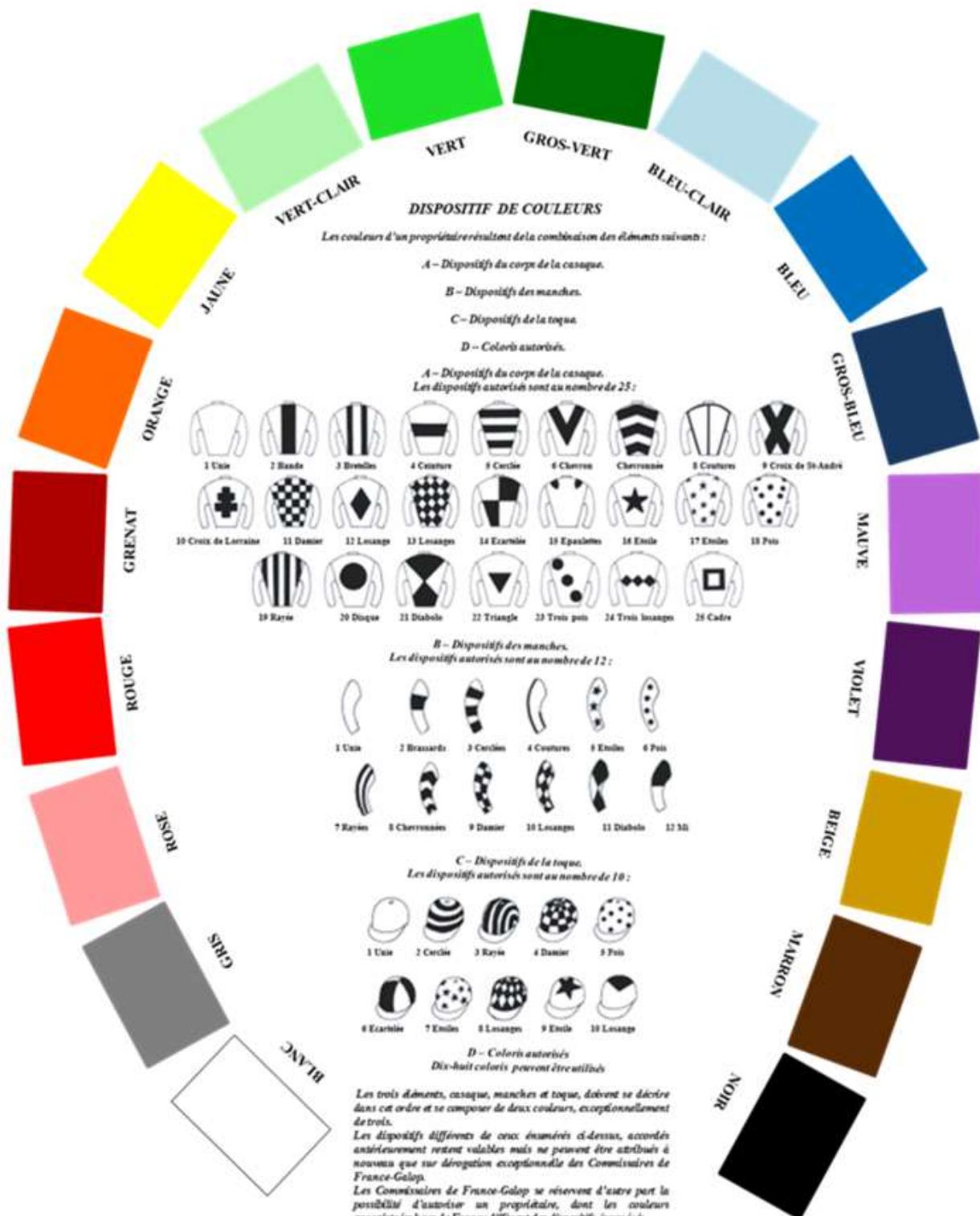
3)

Casaque :

Manches :

Toque :

COULEURS DES PROPRIÉTAIRES



INFORMATIONS	A compléter par la personne physique, le représentant légal de la société ou de la personne mineure
--------------	---

Nom : (*)	
Nom de jeune fille :	
Prénoms : (*)	
Date de naissance : (*)	
Lieu de naissance : (*)	
Nationalité : (*)	
Adresse : (*)	
Code postal : (*)	
Ville : (*)	
Pays : (*)	
Téléphone(s) : (*)	
Email : (*)	

(*) Informations obligatoires

AGREMENTS

Demande d'agrément en qualité de : <small>(merci de cocher l'agrément sollicité lors de la demande)</small>	<input type="checkbox"/> Propriétaire / Associé / Bailleur <input type="checkbox"/> Entraineur <input type="checkbox"/> Personne autorisée à monter <input type="checkbox"/> Eleveur-bailleur <input type="checkbox"/> Mandataire de société <input type="checkbox"/> Porteur de parts
Nom de la personne pour qui est sollicité l'agrément, dans le cas d'une personne morale ou mineure :	

Dans le cas d'une demande d'agrément pour une personne morale, le mandataire de société et le(s) porteur(s) de parts doivent également compléter un exemplaire de ce document.

Atteste par la présente prendre connaissance des dispositions suivantes et les accepter :

Les informations recueillies sont destinées à France Galop et au Ministère de l'Intérieur pour traiter votre demande d'agrément. En application de l'article L. 114-1 du code de la sécurité intérieure, avant d'émettre son avis en considération des enjeux d'ordre public, de sécurité publique et de protection de la santé et des mineurs, mentionnés à l'article L. 320-2 et suivants du même code, le ministre de l'Intérieur peut diligenter une enquête administrative destinée à vérifier que votre comportement, ainsi que celui de votre entourage, n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées. Conformément aux termes de l'article R. 114-6 du code de sécurité intérieure, vous êtes informés que l'enquête administrative donne lieu à la consultation de traitements automatisés de données à caractère personnel relevant de l'article 31 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à l'exception des fichiers d'identification.

Ces informations sont également utilisées par France Galop pour la gestion de votre participation directe ou indirecte aux courses hippiques relevant du code des courses au galop. Dans ce cadre exclusivement, elles sont susceptibles d'être communiquées aux membres de l'institution des courses hippiques.

Fait à

Le

Signature

concentrix Auto-certification de résidence fiscale - Personne physique

Les réglementations fiscales exigent que CPS recueille certaines informations sur le statut fiscal de ses clients. Les réglementations fiscales, notamment celle relative à l'échange automatique d'informations (EIA-CRS- « Echange Automatique d'Information – Common Report Standard »), imposent aux établissements de paiement comme CPS de collecter des informations sur la résidence fiscale de ses clients.

N'utilisez pas ce formulaire si le titulaire de compte n'est pas une personne physique. Dans ce cas, veuillez utiliser et compléter le formulaire « Auto-certification de résidence fiscale - Personne morale ».

1 - IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénom (s) :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance (Ville + Code Postal) :	
Pays de naissance :	
Adresse de la résidence principale (Code Postal + Ville + Pays) :	
Profession(s) :	

Avez-vous la nationalité/citoyenneté américaine (Etats-Unis d'Amérique) ?

Oui, veuillez indiquer votre Numéro d'identification fiscal américain / TIN, ci-après :

Non

2 - RESIDENCE FISCALE

Veuillez indiquer ci-dessous, votre ou vos pays de résidence fiscale, en toutes lettres, y compris si vous êtes résident fiscal français.

Pays de résidence fiscale	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) *
1.	
2.	

* Si et seulement si votre pays de résidence fiscale est la France, le numéro d'identification fiscal est facultatif.

Indiquer N/A si le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF.

3 - DECLARATION

Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus et je m'engage à informer immédiatement CPS de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Je comprends que, conformément à la réglementation en vigueur sur l'échange automatique d'informations (CRS/FATCA), à défaut d'information claire ou cohérente, CPS pourra procéder à la déclaration des comptes sur la base des éléments connus, auprès de l'administration fiscale française. Celle-ci pourra transmettre les données aux administrations concernées. Je reconnais que toute fausse déclaration peut engager la responsabilité de l'entité représentée, dans les conditions prévues par la loi.

Fait à :

Nom complet :

Le :

Signature

NB : Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation CRS/FATCA. Ces données sont destinées à CPS, responsable du traitement, et peuvent être transmises à l'administration fiscale française si la réglementation l'exige. Conformément au RGPD, vous disposez de droits sur vos données, que vous pouvez exercer à l'adresse mail suivante : privacy.cps@concentrix.com.

Votre activité : PROPRIETAIRE**N° de compte Galop :****Madame, Monsieur (1)****Prénom** :**Nom** :**Adresse d'expédition** :

:

:

Code postal :**Ville** :**Pays** :**Téléphone** :**Fax** :**Email** :

COLLER ICI UNE
PHOTO D'IDENTITE
RECENTE

Ne pas agrafer

S.V.P.

Votre conjoint (e) bénéficiera d'une carte d'accès si vous remplissez les renseignements ci-dessous et si vous joignez une photo.**Madame, Monsieur (1)****Prénom** :**Nom** :**(1) Rayer la mention inutile**

COLLER ICI UNE PHOTO
D'IDENTITE RECENTE DE
VOTRE CONJOINT(E)

Ne pas agrafer

S.V.P.

Synthèse récapitulative du traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le 1er Janvier 2021

	Membre Français ou étranger ayant un établissement stable (TVA)		Membre établi dans l'UE ^(d) (consommation du service dans cet autre E Membre)		Membre Hors UE ^(d)	
	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel ^(a)	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel
Prestations de Services rendues par FG et facturées aux membres	TTC TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	TTC TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	HT Facture HT avec mentions (n°TVA du preneur+ "TVA due par le preneur - article 196 de la directive 2006/112/CE") Déclaration (CA3 et DES) et autoliquidation de la TVA par les membres	TTC La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	HT Facture HT	TTC La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG
Prestations de Services rendues par les membres (gains de course) et facturées à FG	HT A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".		HT A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".		HT A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".	

^(a) Les entreprises et associations, dont le CA est inférieur à un seuil défini par l'administration fiscale (article 298 bis II-5° du CGI pour le Régime Social Agricole) bénéficient d'une franchise de TVA

^(b) Pour les activités BtoB (assujetti-> assujetti), le lieu d'imposition est celui du preneur

^(c) Pour les activités BtoC (assujetti->non assujetti), le lieu d'imposition est celui du prestataire

^(d) Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne (UE) de façon ordonnée le 31 janvier 2020 à minuit. Le droit de l'UE cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à l'issue de la période de transition, prévue jusqu'au 31 décembre 2020, pendant laquelle rien ne change pour les particuliers et les entreprises.

Action pour la reconversion des chevaux de course

France Galop, la Ligue de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes (A.D.D.P.). ont besoin de votre soutien afin de pouvoir assurer une retraite digne et méritée aux anciens chevaux de course, parfois pour plusieurs dizaines d'années.

Propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, pensez à souscrire au prélèvement automatique sur vos gains de courses : à chaque fois que vous gagnez une course de Galop, vous avez la possibilité de reverser, de manière automatique 1/1000ème ou plus de vos gains.

A noter : vos dons sont déductibles des impôts !

Historique : en septembre 2007, France Galop et La Ligue Française pour la Protection du Cheval ont créé le *Fonds de Reconversion des chevaux de course*.

L'objectif, qui demeure toujours aujourd'hui, était de pouvoir proposer à tout propriétaire une filière de reclassement d'un cheval en fin de carrière de course de Galop.

En 2017, France Galop s'est rapproché d'Au-Delà Des Pistes afin de donner un second souffle à ce projet qui nous concerne tous. Ainsi, nous allons pouvoir offrir davantage de possibilités de reconversion à un plus grand nombre de chevaux de course. Fin d'année 2021, A.D.D.P. a enfin obtenu le statut d'association d'intérêt public.

Dès lors, vous avez le choix d'attribuer vos dons soit à l'une des 2 associations soit aux 2 associations.

Comment ça marche ? : France Galop délègue à A.D.D.P la gestion du flux de chevaux sortis de l'entraînement et à qui le propriétaire souhaite proposer une seconde carrière. A.D.D.P., fort de son réseau et des experts qui la composent, va agir comme un grand *hub* permettant d'orienter le cheval.

Plusieurs cas se présentent alors :

- *Le cheval est « sain »* : il pourra se reconvertis en cheval de sport, de dressage, de polo, de concours complet, de club hippique ou tout simplement de loisir dans une famille d'accueil susceptible de pouvoir l'héberger. Un temps de réadaptation sera cependant nécessaire pour revenir à une vie plus calme et paisible que celle qu'il connaissait chaque matin à l'entraînement.
- *Le cheval présente un certain nombre de pathologies* l'empêchant de retravailler : l'objectif est de trouver un hébergement, au pré, pour une retraite définitive et amplement méritée. Grâce à la Ligue Française de Protection du Cheval et à son réseau d'experts bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire, le cheval fera l'objet de visites de contrôle régulières afin de s'assurer de la qualité des soins qui lui sont prodigués.

Contacts email : bienetreequin@france-galop.com
 web : www.france-galop.com ; www.lfpcheval.fr et www.audeladespistes.fr

**DECLARATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE
AU FONDS DE RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSES DE GALOP**

Je, soussigné(e)....., Membre de FRANCE GALOP,
titulaire du compte professionnel n°

Ou Gérant de la société,
titulaire du compte professionnel n°

Déclare vouloir reverser, dans le cadre d'un virement automatique (cochez les cases correspondantes, possibilité de verser à une association de votre choix ou aux deux associations) :

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **la Ligue Française de Protection du Cheval**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

ET / OU

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **l'association Au-Delà Des Pistes**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages,...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

Je suis informé(e) que je peux à tout moment résilier ce(s) versement(s) par simple lettre ou mail adressés au Service des comptes professionnels de FRANCE GALOP.

Je suis informé(e) que la Ligue Française de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes sont des Associations loi 1901 reconnues d'utilité publique et qu'à ce titre, elles m'adresseront annuellement l'attestation fiscale correspondant aux montants que je reverse au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

Fait à, le / / 20 ,

(Signature du titulaire du compte ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation »)

(1) versement mis en œuvre à compter de la date d'enregistrement de ce formulaire par les services de FRANCE GALOP